

COMMUNE DE COURCELLES

Province de Hainaut

(6180)

Arrondissement de Charleroi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 SEPTEMBRE 2013.

PRESENTS : MM.NEIRYNCK F, **Conseiller-Président**,
TAQUIN, **Bourgmestre**,
PETRE, KAIRET, HASSELIN, NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;
CLERSY, **Président du CPAS**
POLLART, SŒUR, SPITAEELS, NOUWENS, RICHIR, COPPIN, MEUREE J-CI, AMICO, RENAUX, DE RIDDER,
LAIDOU, BOUSSART, MEUREE J-P, GAPARATA, VLEESCHOUWERS, DELATTRE, KRANTZ, BAUDOIN,
DEMEULEMEESTER, KADRI, **Conseillers** ;
LAMBOT, **Directrice générale**,

Excusés : TANGRE, BALSEAU, Conseillers communaux

La séance est ouverte à 20h04.

Mr DEHAN sollicite la parole afin de faire une déclaration reprise ci-dessous.

« Nous avons, dans notre vie, l'habitude de nous arrêter aux exemples les plus évidents.

C'est ainsi que notre regard se porte surtout sur les extrêmes, la montée de l'extrême droite mais aussi les réactions populaires et sanglantes.

Nous mettons en exergue, à juste titre, le combat de Salvator Allende, honoré dans notre commune, il y a peu, pour son combat lointain au profit des plus humbles.

Ces réactions émotionnelles nous font oublier que souvent, et naturellement : « Tout est dans la mesure ».

Ce soir, je voudrais faire nôtre le deuil qui nous frappe.

Moins spectaculaire, sans doute pour certains, mais tout aussi important, si pas plus, au niveau humanisme.

Le généticien **Albert Jacquard** nous a quitté.

Spécialiste de la génétique des populations, Albert Jacquard, est décédé à l'âge de 87 ans, a annoncé son fils.

Né le 23 décembre 1925, Albert Jacquard a été emporté par une forme de leucémie.

Spécialiste de la génétique des populations, Albert Jacquard s'est illustré pour ses engagements dans des nombreux mouvements citoyens, notamment des plus démunis aux côtés de l'Abbé Pierre.

Il était le président d'honneur de l'association Droit au logement.

« *Ne pas gâcher sa vie à des choses dérisoires* »

Cette petite phrase ne mérite-t-elle pas que l'on s'y arrête plus longuement ?

Issu d'une famille de la bonne société lyonnaise, il rejoint l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 1962.

Mais il approche de la quarantaine et « *s'aperçoit qu'on n'est pas éternel et qu'on ne veut pas gâcher sa vie à des choses dérisoires* ».

Albert Jacquard part étudier la génétique des populations dans l'université américaine de Stanford, puis revient à l'Ined et passe deux doctorats en génétique et biologie humaine dans la foulée. C'est ainsi qu'il a formé sa pensée notamment en faveur du concept de la décroissance soutenable. Jacquard soutenait aussi les mouvements du logiciel libre et à la langue internationale espéranto.

Parallèlement à l'enseignement et son travail d'expert à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il n'aura de cesse de démonter les arguments prétendus scientifiques des théories racistes et sera même témoin en 1987 au procès du nazi Klaus Barbie pour crimes contre l'humanité.

Ses premiers livres, comme « *Eloge de la différence : la génétique et l'homme* » (1978) rencontrent un grand succès qui ne se démentira pas, même quand il dérivera vers la philosophie, la vulgarisation scientifique et l'**humanisme**.

Dans les années 1990, Albert Jacquard mettra sa verve médiatique au service d'une autre cause : les mal-logés et les sans-papiers.

En 1980, Albert Jacquard fut nommé officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite par le président Français Giscard d'Estaing.

Je vous remercie pour votre attention et votre écoute. »

Ordre du jour – Modifications

Ajout

Objet N° 02.01 . Désignation d'un représentant communal pour la régie de quartier. Point complémentaire.

Mr SŒUR souhaite souligner, au nom du groupe socialiste du Conseil communal de Courcelles, que lors d'une séance précédente, l'opposition a décidé de quitter la séance sans que cela n'empêche le vote des points encore à être délibérés inscrits à l'ordre du jour, que dans la presse, il a été dit que cela avait eu un coût pour l'administration alors que les points ont été votés, qu'il regrette donc qu'un seul point soit inscrit à l'ordre du jour de la présente séance alors que celui-ci aurait pu être ajouté à la séance du Conseil du mois d'août.

Mme TAQUIN spécifie que le Collège souhaitait consacrer une séance de Conseil communal au plan d'investissement au vu de l'importance de ce dossier, que ce Conseil aurait ainsi le loisir de s'attarder sur l'analyse de ce dossier comme lors de la tenue d'une Commission de travail. Mme TAQUIN souligne encore que le Collège ne souhaitait pas que ce point soit noyé dans un ordre du jour important.

Les modifications à l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.

OBJET N° 01 : Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 29 août 2013.

Le procès-verbal est approuvé par 25 voix pour et 4 abstentions.

OBJET N° 02 : Approbation du programme d'investissements.

Mr DEHAN souligne que le programme d'investissement est présenté pour approbation au Conseil communal car il est temps de le soumettre à l'assemblée afin de pouvoir bénéficier du droit de tirage. Mr DEHAN spécifie que celui-ci a été mûrement réfléchi en fonction des nécessités, de l'urgence et d'un équilibre entre les 4 entités.

Melle POLLART souligne qu'elle ne souhaite en aucun cas être désobligeante mais qu'elle souhaite poser une question concernant la rue de la Fléchère et son égouttage. Melle POLLART explique qu'à l'époque et suivant une analyse d'IGRETEC, il avait été fait mention d'une impossibilité de procéder à l'égouttage qui est proposé en séance et que sauf erreur de sa part, elle ne se souvient pas d'une modification du plan d'égouttage. Néanmoins, Melle POLLART se dit ravie que des citoyens de seconde zone puissent eux aussi bénéficier de ce confort.

Mr DEHAN précise que les choses évoluent et qu'il n'y a pas de citoyen de seconde zone.

Melle POLLART précise que cette réflexion n'avait rien de péjoratif par rapport à ces citoyens. Néanmoins, elle souligne que ces citoyens n'avaient pas droit au même confort que tout le monde et que c'est pour cette raison qu'elle a employé cette expression.

Mr DEHAN met en avant qu'il voyage beaucoup au sein de la commune et que les projets sont réalisés afin d'offrir à tous le même niveau de confort. Mr DEHAN explique qu'après une enquête auprès de la population et une analyse de près de 4 ans, il est possible de réaliser un égouttage et de ne plus passer par une épuration individuelle, ce qui est traduit dans le plan d'investissement.

Melle POLLART pose la question de savoir si tous les citoyens qui sont actuellement dans un système d'épuration individuelle savent ce que le raccordement à l'égouttage implique.

Mr DEHAN signale que ces projets ne sont pas figés, qu'ils seront affinés au moment où il sera temps de les mettre en œuvre et que cela se fera en collaboration avec les citoyens via des réunions d'informations et d'échange.

Melle POLLART souligne encore que la Commune de Courcelles compte nombre d'endroits où la problématique ne sera pas régularisable et attire l'attention du Collège sur ces quelques endroits.

Mr DEHAN propose à Melle POLLART de lui signaler les problématiques qu'elle pourrait rencontrer et assure Melle POLLART qu'un suivi sera apporté.

Melle POLLART propose une rencontre devant la carte d'égouttage.

Mr DEHAN accepte avec plaisir.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le courrier du Ministre Furlan en date du 06 juin 2013 relatif au plan d'investissement 2013- 2016.

Vu le courrier en date du 13 août 2013 du Ministre Furlan relatif aux investissements en matière d'égouttage prioritaire.

Attendu que le plan d'investissement doit être déposé pour le 15 septembre 2013 au plus tard.

Vu le projet du plan d'investissement repris en annexe à la présente et en faisant intégralement partie.

Attendu que ce projet de plan a été établi avec la collaboration d'IGRETEC, organisme agréé d'assainissement (O.A.A) en ce qui concerne les investissements reprenant les travaux d'égouttage.

DECIDE A L'UNANIMITE :

1. D'approuver le plan d'investissement 2013- 2016 tel qu'annexé à la présente délibération, document faisant intégralement partie de celle-ci.

**COMMUNE DE COURCELLES
PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016**

Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 1.413.719€

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

	(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	(*)	(*)
		SPGE	autres intervenants			
Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
1 Amélioration de la Place Bougard et de la rue du Millénaire	348.301,22			348.301,22	174.150,61	174.150,61
2 Epuration de la rue de la Fléchère à Gouy-Lez-Piéton	514.690,15	514.690,15				
3 Egouttage et amélioration de la rue de la Fléchère à Gouy-lez-Piéton (de la rue de Nivelles jusqu'au n°76)	791.838,36	291.000,00		500.838,36	250.419,18	250.419,18
4 Egouttage et amélioration de la rue de la Fléchère à Gouy-lez-Piéton (du n° 76 au 120)	971.126,61	500.750,00		470.376,61	235.188,31	235.188,31
5 Egouttage et amélioration de la rue de la Fléchère (à partir du n°120) et de la rue des Communes (jusqu'au 5c) à Gouy-lez-Piéton	1.111.104,87	640.600,00		470.504,87	235.252,44	235.252,44
6 Pose d'un égouttage reliant la canalisation provenant de la rue Fonds de Corbeau à la STEP du PAE de Courcelles	167.808,90	143.500,00		24.308,90	12.154,45	12.154,45
7 Egouttage et amélioration de la rue Thilmans à Souvret	260.562,00	42.004,00		218.558,00	109.279,00	109.279,00
8 Amélioration de la rue de Pont-à-Celles à Trazegnies	693.667,59			693.667,59	346.833,80	346.833,80
9 Amélioration de la rue du Cadet à Trazegnies	399.075,48			399.075,48	199.537,74	199.537,74
10 Amélioration de la rue Théo à Trazegnies	100.671,88			100.671,88	50.335,94	50.335,94
11 Amélioration de la rue Tison à Souvret (tronçon)	453.263,58			453.263,58	226.631,79	226.631,79
12 Amélioration de la rue de l'Avenir à Souvret (tronçon)	497.534,05			497.534,05	248.767,03	248.767,03
				4.177.100,54		
				TOTAUX	2.088.550,27	2.088.550,27

(5)

(6)

(*) : sauf dérogation dûment motivée, les interventions de la commune et de la DGO1 sont équivalentes pour chaque investissement [(4)/2]

	DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 150 % (6) > [(1) * 1,5]	NON	<p><i>Les demandes de dérogation dûment motivées sont à reprendre dans une note annexe.</i></p>
Parts régionale (5) et communale (6) non concordantes	NON	
Non respect des priorités régionales	NON	
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	NON	

2. De transmettre la présente délibération et ce plan à l'approbation de Monsieur le Ministre.
3. De transmettre le plan à l'approbation de l'organisme d'assainissement agréé.

OBJET N° 02.01. Désignation d'un représentant communal pour la régie de quartier – Point complémentaire.

Mme RICHIR explique qu'une erreur a été commise dans le courrier envoyé à l'administration communale qui signalait la nécessité de désigner un représentant de l'administration alors que la législation spécifie « au moins un ».

Mme TAQUIN propose à l'assemblée du Conseil de postposer le point à la séance du 26 septembre.

Le report du point est approuvé à l'unanimité.

Mme TAQUIN tient à féliciter et à remercier Mr DACHE, Directeur des travaux pour l'excellent dossier constitué dans le cadre du plan d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

La Directrice générale,

L. LAMBOT.